

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 30 JUIN 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-04-30- DOMAINE ET PATRIMOINE (3.1) - POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE – PROJET INSERRE ET DUP RESERVES FONCIERE – VENTE D’UNE PARCELLE

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2022

DATE DE PUBLICATION : 5 JUILLET 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, 2^{ème} Vice-Président, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché, ainsi que le 1^{er} vice-président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT J-F), DEBONNET Géraldine (ayant la suppléance de CHARTREUX Fabrice), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, MILLET Marie (ayant la suppléance de WINIARSKI P.), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD I.), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (à compter de la 2022.04.06), HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE J-F.), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOTT.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (ayant la procuration de EZAROIL F.), RIVET Lionel (ayant la procuration de HARMAND A.), HEYOB Olivier (ayant la procuration de BOCANEGRA J.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de LE PIOUFF L.), BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU JL.), MASSELOT Catherine (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	SEGAULT Jean-François, CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane, WINIARSKI Patricia, GASPARD Isabel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, CHENOT Tony, HARMAND Alde, LE PIOUFF Lydie, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Corinne LALANCE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022.04.05 : 54 PRESENTS. De la 2022.04.06 à la fin : 55 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2022.04.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.04.06 à la fin : 66 VOTANTS.

Vu la délibération 2020-05-01 du 15 octobre 2020, afférente à l'installation d'un établissement InSERRE sur le secteur TACONNET Ouest,

Vu la délibération du 25 mars 2021, relative à l'engagement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dans le cadre du projet InSERRE et annexes,

Attendu que les procédures d'acquisition des parcelles sur le secteur de l'Escadrille des Cigognes ont été engagées depuis le 22 juillet 2020, et précédemment dans le cadre de la délibération 158-2013 du 18 décembre 2013,

Attendu que la Direction de l'Immobilier de l'Etat, substituée à France Domaine, a confirmé la valeur vénale des biens et fixé celle-ci à 6.00 €/m² hors droits et taxes,

Attendu que les négociations amiables sur le prix des terrains permettent d'initier l'acquisition des parcelles concernées, à l'exception de celles pour lesquelles les propriétaires refusent le prix de cession proposé,

Attendu que les parcelles concernées sont situées sur une emprise que la CC2T entend maîtriser, secteur Taconnet ouest, dans le cadre du développement d'un secteur à vocation économique classé AUX (zone à urbaniser à vocation économique) ainsi que pour l'implantation du projet InSERRE (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'Emploi). Toutes les modifications liées à la viabilisation du secteur Toul Europe seront menées à la suite des acquisitions réalisées (réseaux secs et humides, voiries),

Considérant la nécessité de s'assurer de la maîtrise de l'assiette foncière des ouvrages et des terrains de la zone économique,

Vu la saisine du Pôle d'Evaluation Domanial,

Attendu que Mr DUFOURCQ Michel accepte la vente à la CC2T de la parcelle AL 119 d'une surface de 1222 m² au prix de 6.00 € hors droits et taxes tel que prévu par délibération du 12 décembre 2021, et sollicite la cession d'une surface de 1222 m² de la parcelle AC 153, contiguë à la parcelle AC 34 au prix de 0.60 €/m², prix par lequel la CC2T a acquis la parcelle sur EPFGE, ainsi qu'un soutien auprès de l'Etat pour l'acquisition de la parcelle AC 108,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser le Président à céder une bande de 1222 m² de la parcelle AC 153 contiguë à la parcelle AC 34 au prix de 0.60 €/m² hors droits et taxes, étant précisé que le terrain sera arpenté avant cession,**
- **Préciser que cette parcelle étant couverte par une convention précaire et révocable avec un exploitant agricole, elle ne pourra être cédée avant la moisson 2022.**
- **Autoriser la signature de toutes pièces utiles par le président ou le vice-président délégué,**
- **S'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence,**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Jean-Pierre COUTEAU
2^{ème} Vice-Président
Président de séance

